



**Vous voulez vous mettre au vélo ?
Découvrez les bonus auxquels vous avez droit**

Le [décret du 12 février 2024](#) prolonge les aides de l'Etat jusqu'en 2027 pour toutes les catégories de vélo : classique, électrique, neuf ou d'occasion, **vendus par des professionnels**.

Les critères d'éligibilité sont désormais liés au revenu fiscal de référence (RFR).

Les personnes en situation de handicap, quels que soient leurs revenus, sont éligibles à cette prime.

Le tableau récapitulatif des aides

Type de vélo	Particulier avec un RFR par part inférieur ou égal à 7 100 €	Particulier avec un RFR par part inférieur ou égal à 15 400 €	Personne morale (entreprise, association, collectivité)
Vélo classique neuf ou d'occasion	150 € maximum	0 €	0 €
Vélo électrique neuf ou d'occasion	400 € maximum	300 € maximum	0 €
Vélo électrique pliant, cargo, allongé, adapté à une situation de handicap	2 000 € maximum	1 000 € maximum	1 000 € maximum
Vélo traditionnel pliant, cargo, allongé, adapté à une situation de handicap	2 000 € maximum	1 000 € maximum	1000 € maximum
Remorque électrique	2 000 € maximum	1 000 € maximum	1 000 € maximum

Il n'est plus obligatoire de bénéficier d'une aide locale pour solliciter le bonus vélo.

Ce soutien est destiné aux **individus majeurs** résidant en France et ne peut être octroyé qu'une seule fois.

Vous devez remplir votre demande en ligne [sur le site officiel](#), avec les pièces justificatives, **dans les 6 mois suivant la date de facturation de votre vélo**.

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

Ensemble pour vous!



UNSA-Cefi

**Union Nationale des Syndicats Autonomes
Centrale Économie Finances Industrie**

Bât Vauban - Pièces 1094 à 1121 Est 1
139, rue de Bercy - Télédéc 656
75572 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 53 18 60 92

Mél : syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr